REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 3 JUILLET 2023



Publié le 0 6 JUIL. 2023

COMMUNE

DE Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 27 juin 2023

CALUIRE & CUIRE Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2023_092 Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU LYCÉE ANDRÉ CUZIN -

BIENNALE D'ARCHITECTURE DE VENISE 2023

PARTICIPATION À LA

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPY, Mme DEL PINO, M. TAKI, Mme LINARES, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, Mme VERNAY, M. TROTIGNON, M. AURELLE

Mme GUGLIELMI (par proc. à Mme MAINAND), M. BALANCHE (par proc. à M. TOLLET), Mme BRAC DE LA PERRIERE (par proc. à Mme WEBANCK), M. JUENET (par proc. à M. THEVENOT), Mme CORRENT (par proc. à M. CIAPPARA), Mme BILLA (par proc. à M. COUTURIER), Mme HEMAIN (par proc. à Mme LE CARPENTIER), M. FAIVRE (par proc. à M. TROTIGNON), M. DEYGAS (par proc. à Mme BLACHERE), Mme GEHIN (par proc. à M. ATTAR BAYROU)

Etai(en)t absent(s):

M. HABERLE

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le(). (5...)[.]]......2()2:3

Identifiant de l'Acte

.069216900340-20230703-D2023_092-DE

Rapport de : Viviane WEBANCK

Le Lycée professionnel André Cuzin, lycée des métiers de l'habitat et de la construction durables, situé sur le territoire de la ville de Caluire et Cuire, a pour vocation de former des lycéens aux différents corps de métiers du bâtiment.

Les élèves de la classe de 1^{ère} TEBEA – Technicien d'étude du bâtiment option assistant architecte et économiste de la construction organisent, sous la responsabilité de l'équipe pédagogique du lycée, un voyage d'études à Venise dans le cadre de la Biennale d'architecture 2023.

Pour l'aider à financer ce projet, qui a lieu entre le 5 et le 11 juin 2023, le lycée sollicite un soutien financier de la Ville de Caluire et Cuire.

Considérant l'intérêt pédagogique et culturel de ce projet ;

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'OCTROYER une subvention exceptionnelle de 500 € au Lycée professionnel André Cuzin pour contribuer au financement du voyage d'études de la classe de 1ère TEBEA ;
- DE DIRE que les crédits afférents à cette dépense seront imputés au compte fonction 30 nature 65748 du budget de l'année 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 0 6 JUIL. 2023 LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

Philippe COCHET

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.